SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2020 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 6 janvier 2020 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Christine Lafrance et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Gina Castelli est absente.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:33 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2020-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture
 - 1.1 Ouverture.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2019;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 9 décembre 2019;
- 1^{re} période de questions (Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions Aucune.
- 6. Information au conseil et correspondance
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2019.

7. Rapports des comités

- 7.1 Finances Subventions:
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
- 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

- 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2020:
 - 8.1.2 Renouvellement de l'assurance générale avec la MMQ (PMA assurance) pour l'année 2020;
 - 8.1.3 Nomination des délégués au sein du comité loisir de la MRC du Haut-Saint-François pour l'année 2020;
 - 8.1.4 Renouvellement du contrat de service informatique avec Infotech pour l'année 2020;
 - 8.1.5 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2020 à la COMBEQ pour les inspecteurs municipaux;
 - 8.1.6 Renouvellement du mandat de services professionnels pour l'année 2020 Cain Lamarre ;

- 8.1.7 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2020 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 8.1.8 Mérite sportif de l'Estrie;
- 8.1.9 Autorisation de signature du protocole d'entente d'aide financière pour la subvention du programme RECIM;
- 8.1.10 Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pour l'année 2020:
- 8.1.11 Réforme de la fiscalité agricole;
- 8.1.12 Renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille:
- 8.1.13 Entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2020 et autorisation de signatures;

10. Adoption des règlements

- 10.1 Abandon du projet de règlement numéro 661 modifiant le règlement de zonage numéro 642;
- 10.2 Adoption du règlement numéro 664 règlement dans ma rue on joue;
- 10.3 Adoption du règlement numéro 665 abrogeant et remplaçant le règlement 636 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions (Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 3 février 2020 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau ET RÉSOLU QUE le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 janvier 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2020-01-002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2020-01-003 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant la signature du registre de la demande de modification de zonage pour l'implantation d'une carrière sur le chemin Deblois, il n'a pas reçu l'appel automatisé.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Une demande d'ajouter les rapports de la SPA sur le site internet de la municipalité;
- Le suivi pour la demande de subvention du Parc Goddard;
- Le suivi du dossier de la Mine Ascot;
- La récupération des plastiques agricoles;
- Le suivi de l'achat des luminaires d'Hydro-Québec.

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 49.

6.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2020 et en fait la lecture.

7.1.1

2020-01-004 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance ET RÉSOLU QUE la liste des comptes à payer en date du 6 janvier 2020 au montant de 425 269.28 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

721

RAPPORTS DES COMITÉS:

Madame Nathalie Bresse:

- Donne de l'information concernant :
 - Une rencontre en décembre avec la SQ et la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;
 - Une rencontre chez Valoris pour l'adoption du règlement numéro 5 ;
 - L'entreprise Technologies Écofixe a fait une petite vidéo pour la promotion des équipements et j'ai participé à cette vidéo.

Monsieur Éric Mageau :

- o Donne de l'information concernant :
 - La construction du garage et de la caserne terminées et la prise de possession le 19 décembre;
 - Le 27 décembre dernier, plusieurs accidents et plusieurs appels d'urgence car les routes étaient glissantes. J'ai demandé une rencontre avec le déneigeur pour valider notre méthode de travail ;

- La problématique des trottoirs, les tests se sont révélés non-conforme. Nous avons mis en demeure l'entrepreneur;
- Le rapport des pompiers pas encore reçu ;
- La diminution de la vitesse sur la route 112 fait chuter le nombre d'accidents.

Monsieur René Rivard:

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, la culture, les sports et de la vie communautaire, le mois de décembre a été difficile avec le décès de M. Richard Lareau. M. Lareau avait fait beaucoup de travail pour préparer la suite du journal. Mme Hélène Bédard et Mme Marie-Pier Bisson-Côté se sont beaucoup impliquées pour maintenir les opérations du journal. Il fallait trouver des gens pour la relève. Nous nous enlignons pour scinder le poste de rédacteur en chef et le poste d'infographiste. Nous devrions avoir un journal en début février. L'assemblée générale annuelle du journal sera mercredi 15 janvier à 19 h 00 à la salle des Chevaliers de Colomb au centre Paul-Lessard;
 - François Riopel est à la maison Aube-Lumière ;
 - Mercredi prochain c'est la réunion des loisirs de la MRC;
 - Dimanche prochain c'est le brunch des nouveaux nés. C'est une belle occasion de rencontrer les parents de la municipalité;
 - Le carnaval d'hiver commence le 30 janvier pour se terminer le 2 février. C'est une belle occasion de rencontrer nos concitoyens.

Madame France Martel:

- o Donne de l'information concernant :
 - Le rapport de demande de construction en décembre pour terminer l'année avec un total de 9 000 000 \$;
 - Le service d'urbanisme, nous avons actualisé les montants pour les différentes demandes. En 2019, les frais des services d'urbanisme ont été de 29 300 \$ en comparaison de 13 900 \$ en 2018. La différence c'est le remblais déblais pour un montant de 9 400 \$. Les demandes des dérogations mineures ont augmenté pour un total de 4 000 \$.
 - La carrière sur le chemin Deblois, il y a eu beaucoup de signatures ; plus de 30% des citoyens ont signé le registre ;
 - Les résidences de tourismes, nous avons arrêté le processus pour avoir une solution plus appropriée.

Madame Christine Lafrance:

- Donne de l'information concernant :
 - Depuis la dernière séance du conseil, il n'y a pas eu de rencontre de l'ORH. La prochaine rencontre est à la fin janvier;
 - Le volet juridique, il n'y a rien eu en décembre ;
 - Le PAI 2 et la sécurité civile, Il n'y a rien eu en décembre.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin:

- o Donne de l'information concernant :
 - L'année 2020 sera une plaque tournante pour la collecte des matières résiduelles. Il y aura 200 portes de plus pour la collecte des matières à composter;
 - Le 13 janvier, il y aura une conférence de presse pour le projet Écofixe avec notre député M. François Jacques. L'installation des modules sera réalisée dans la semaine du 13 janvier;
 - Nous n'avons pas de nouveau bris pour le moment.

2020-01-005 R

8.1.1

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020 :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion pour l'année 2020 à Québec municipal est à échéance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le renouvellement de l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2020 au montant de 520.20 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

812

2020-01-006

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE AVEC LA MMQ (PMA ASSURANCES) POUR L'ANNÉE 2020:

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le renouvellement de l'assurance générale de la municipalité pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale pour l'année 2020 au montant de 60 568. \$

Poste budgétaire : 02-190-00-420 57 440. \$

02-320-00-424 3 128. \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2020-01-007 N

8.1.3

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COMITÉ LOISIR DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS POUR L'ANNÉE 2020 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons nommer deux délégués municipaux afin de siéger au Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs, de la culture, du sport et de la vie communautaire est d'office au sein du Comité Loisir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme le conseiller responsable des loisirs monsieur René Rivard et un bénévole au niveau des loisirs madame Julie Gosselin comme délégués municipaux afin de siéger au Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2020-01-008 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE INFORMATIQUE AVEC INFOTECH POUR L'ANNÉE 2020 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année il faut renouveler le contrat de service avec l'entreprise de soutien informatique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement du contrat de service avec l'entreprise Infotech au montant de 8 690.00 \$ plus taxes pour le soutien informatique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Poste budgétaire : 02-130-00-453.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2020-01-009 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020 À LA COMBEQ POUR LES INSPECTEURS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT QUE les deux inspecteurs municipaux et le directeur des services techniques et des travaux publics sont membres de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et que la Municipalité paie les frais d'adhésion annuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques au montant de 615 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2020-01-010 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2020 – CAIN LAMARRE :

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la municipalité pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Cain Lamarre a présenté à la Municipalité une entente pour les services de base, de forfait de consultation et de recouvrement de créances municipales pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques et d'autoriser la mairesse, la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2020-01-011 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :

CONSIDÉRANT QUE la FQM est l'association qui représente les municipalités auprès du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2020 au montant de 2 479.34 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-110-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2020-01-012 MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE le gala du Mérite sportif de l'Estrie permet de souligner les exploits de nos athlètes sur la scène provinciale, nationale et internationale, en plus de mettre en valeur l'expertise de nos entraineurs, officiels, bénévoles et intervenants sportifs de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate le conseiller monsieur René Rivard et la directrice des loisirs, de la culture, du sport et de la vie communautaire madame Marie-Pier Bisson-Côté pour participer à la réalisation du 39^e gala du Mérite sportif de l'Estrie qui se tiendra le mercredi 5 février 2020 à l'Hôtel Delta de Sherbrooke;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 300 \$ pour l'évènement.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2020-01-013 A

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SUBVENTION DU PROGRAMME RECIM :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait fait une demande de subvention au programme de subvention RECIM pour la construction d'une caserne incendie:

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu la confirmation que notre demande a été retenue et que la Municipalité doit désigner un signataire pour le protocole d'entente d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse, Mme Nathalie Bresse et le directeur général, M. Jonathan Piché

à procéder à la signature du protocole d'entente d'aide financière ainsi que tous les documents en lien avec le protocole d'entente d'aide financière pour la subvention du RECIM pour la construction d'une caserne incendie;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée:

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2020-01-014

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA) POUR L'ANNÉE 2020 :

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA est une association qui lutte contre la pollution atmosphérique et développe des mesures visant la réduction de la pollution atmosphérique;

CONSIDÉRANT QUE d'appuyer l'AQLPA c'est de travailler pour un monde où la qualité de l'air est prioritaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion à l'AQLPA au montant de 100.00 \$ par année.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1,11

2020-01-015 RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE :

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec:

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la municipalité d'Ascot Corner :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi nº 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au député de Mégantic, M. François Jacques, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2020-01-016 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE :

CONSIDÉRANT QUE nous sommes membres du Carrefour action municipale et famille (CAMF) depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour action municipale et famille offre des services en lien avec la politique familiale et le MADA;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2020 au montant de 78 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-130-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2020-01-017

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE COOKSHIRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2020 ET AUTORISATION DE SIGNATURES:

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT QUE les services des cadets seront partagés entre la municipalité d'Ascot Corner, la municipalité de Dudswell, la municipalité de Weedon et la ville de East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner facturera les autres municipalités en fonction du taux d'utilisation du service des cadets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à conclure une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2020 et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2020-01-018 A

10.1

ABANDON DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 661 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'« Avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum», plusieurs zones du secteur ont obtenu au moins 12 signatures conformément à l'article 133 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 30% des personnes habiles à voter ont fait la demande que ce projet de règlement numéro 661 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces résultats, la Municipalité a l'obligation de tenir un référendum advenant qu'elle désire poursuivre l'adoption du projet de règlement numéro 661 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne désire pas s'engager dans un processus référendaire long et coûteux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir d'abandonner en tout temps, par résolution, les procédures d'adoption de projet règlementaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner abandonne le projet de règlement numéro 661 modifiant le Règlement de zonage numéro 642;

Une copie de la résolution sera acheminée au demandeur pour lui signifier l'abandon de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.2

2020-01-019 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 664 RÈGLEMENT DANS MA RUE ON JOUE :

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2019 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement portant le numéro suivant :

Règlement numéro 664 dans ma rue on joue.

Ce règlement a pour objet d'encadrer le jeu libre dans les rues de la municipalité.

Le règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.3

2020-01-020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 665 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 636 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public avait été donné le 9 décembre 2019 afin de respecter l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement portant le numéro suivant :

 Règlement numéro 665 abrogeant et remplaçant le règlement 636 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

Ce règlement a pour objet d'établir la rémunération des membres du conseil municipal.

Le règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 26)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement) Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Le point 10.1 l'abandon du projet de règlement du projet de carrière, est-ce que c'est dans tous les cas qu'il n'y aura pas de référendum?
- L'ancien garage municipal, qu'allez-vous faire avec?
- Le contrat de travail des employés de la municipalité, est-ce que ça avance?
- La rue du Collège, est-ce qu'il y a eu un décompte et combien cela avait coûté?
- Le projet Écofixe, est-ce que le provincial donnera de l'argent?

Madame Maryse Labonté concernant :

- Les achats pour Infotech;
- Le poteau en u, ça sert à quoi?
- L'achat de pneus pour le camion;
- Le déplacement du capteur de vitesse;
- Les frais pour le coordonnateur de la piste cyclable sur la voie ferrée.

13.

2020-01-021 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 3 février 2020 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ	NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECRTRÉS.	MAIRESSE
DIR. GEN. ET GEGR. TREG.	WAINEGGE
-	